



Maison des Jeunes et de la Culture De la Mérintaise

Magny les Hameaux, 03/03/26

Madame, Monsieur,

La MJC de Magny les Hameaux organise son traditionnel salon des peintres du

Dimanche 21 au dimanche 28 juin 2026,

dans les salles d'exposition de la Maison des Bonheur.

Ce salon est ouvert à tous les peintres et il n'y aura pas de sélection pour les œuvres. Cependant, nous insistons sur le fait que les œuvres doivent être exposées pour la première fois dans notre salon, et qu'elles doivent être correctement présentées (accrochage, toile, encadrement).

Le vernissage de l'exposition aura lieu le **dimanche 21 juin à 12h.**

Les prix du public et du jeune public seront décernés le **dimanche 28 juin à 17h.**

Nous proposerons aux écoles de la commune de venir visiter l'exposition pendant la semaine. Si vous êtes disponible pour accueillir ces groupes et leur proposer un accompagnement pédagogique (explication des styles de peinture, des matériaux utilisés, démonstrations...), merci de vous faire connaître.

De même, des permanences pour l'accueil du public seront prévues toute la semaine de 14h à 16h30, merci d'indiquer sur la fiche d'inscription vos disponibilités.

Vous trouverez le détail du fonctionnement de ce salon dans le règlement joint.

N'hésitez pas à transmettre cette information à d'autres peintres de votre connaissance. Les documents sont téléchargeables sur le site de la MJC.

Dans le plaisir de vous rencontrer pour ce 28^{ème} salon, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Denis NOVELLO

Président de la MJC Mérintaise

Maison des jeunes et de la culture

6, rue Hodebourg 78114 Magny les Hameaux

Tel et fax : 01.30.52.60.05.

<http://www.mjc-magny-les-hameaux.com>

Agréer par le secrétariat d'état à la jeunesse et aux sports sous le N°78260.

FICHE D'INSCRIPTION SALON DES PEINTRES 2026

Ce formulaire doit être retourné à la MJC impérativement avant le 15 mai 2026

Nom : Prénom :

Nom d'artiste : Téléphone :

Adresse complète :

.....

E mail (en majuscule)

ŒUVRES PRESENTÉES :

Titre de l'œuvre (en majuscules)	Format	Technique	Prix si vente

Je désire que mon numéro de téléphone apparaisse sur le catalogue : oui : non :

Je suis disponible pour assurer une permanence le

Et/ou le

Je joins en accompagnement de cette fiche d'inscription un chèque de 40 € à l'ordre de la MJC Mérimantaise.

J'autorise / Je n'autorise pas la MJC à utiliser des photos de mes œuvres pour la promotion du salon sur le site internet de la MJC, Signature :

Toute inscription deviendra définitive qu'après réception de cette fiche et du règlement. Ce formulaire doit être retourné impérativement avant le **15 mai 2026** à l'adresse suivante :

MJC Mérimantaise

6 rue Hodebourg

78114 Magny les Hameaux

Tel 01 30 52 60 05 Email : mjc.merantaise@wanadoo.fr

Règlement du 28^{ème} salon des peintres de la MJC de Magny les Hameaux

Article 1 :

La MJC de Magny les Hameaux organise son 28^e salon des peintres. Cette manifestation est ouverte à tout peintre amateur ou professionnel et aura lieu du 21 au 28 juin 2026 à la «Maison des Bonheur », rue Ernest Chausson, le Village à Magny les Hameaux.

Horaires d'ouvertures: Samedi et Dimanche de 14h à 18 h, fermeture à 17h le 28 juin
 Du lundi au vendredi de 14 h à 16 h 30.

Article 2 :

Chaque peintre pourra présenter 4 tableaux maximum. Si le nombre d'artistes désirant exposer est trop important, nous ne pourrions accepter que trois tableaux par personne. Pour les tableaux de plus de 90 cm x 60 cm, merci de nous consulter.

Les tableaux seront déposés à la Maison des Bonheur le jeudi 18 juin entre 16h et 19h. En cas d'impossibilité de déposer vos tableaux à cette date, il vous est proposé de les déposer à la MJC, au moment qui vous conviendra. N'hésitez pas à nous contacter.

Article 3 :

Les œuvres non munies d'un système d'accrochage correct seront refusées. Le nom de l'auteur et le titre de l'œuvre devront être inscrits au dos de chaque peinture. Toutes les toiles seront accrochées par nos soins et selon nos critères (styles, thèmes, techniques...)

Article 4 :

La date limite d'inscription est fixée au 15 mai 2026.

Article 5 :

Chaque tableau sera numéroté et répertorié dans le catalogue du salon, avec le nom de l'artiste et le prix de vente du tableau. Les personnes désirant que leurs coordonnées téléphoniques apparaissent sur le catalogue peuvent nous le signaler sur la fiche d'inscription.

Article 6 :

Les organisateurs s'engagent à prendre le plus grand soin des tableaux, mais déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol, ou détérioration.

Article 7 :

Il sera donné à chaque peintre 5 invitations pour le vernissage de l'exposition qui aura lieu le dimanche 21 juin à partir de 12h. Les remises de prix du public et du jeune public auront lieu le 28 juin à 17h.

Article 8 :

Les tableaux devront être récupérés le dimanche 28 juin à partir de 17h30 jusqu'à 19h.

Article 9 :

La participation à ce salon est fixée à 40 euros.

Article 10 :

La participation à ce salon implique l'acceptation de la totalité du présent règlement.